

L'ÉCOUTE

GRETZOISE

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS • AUTOMNE/HIVER 2023

N°131



Hatadou SAKO Championne du Monde de Handball 2023

04
INFOS
PRATIQUES

08
EN BREF

32
CADRE
DE VIE

33
DOSSIER





04
Infos pratiques



08
En bref



11
Rétrospective



32
Cadre de vie

34
Dossier



39
Zoom

Mes chers concitoyens,

En ce début d'année 2024, en mon nom et en celui du Conseil municipal, je vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé pour vous, votre famille et vos êtres chers. Je souhaite dans ces temps difficiles que cette année vous puissiez avoir de meilleures conditions de vie, de confiance en votre avenir ainsi que celui de vos enfants.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de téléphonie seront bientôt terminés sur la rue de Paris. La vue sera dégagée sur notre grande artère centrale et les réseaux seront sécurisés.

Un dossier important est en Enquête publique jusqu'au début février, c'est le projet de réorganisation des couloirs aériens. Ce dossier concerne particulièrement Gretz puisqu'il vise à détourner fortement les avions vers l'Est de la commune lors de leur descente par vent d'ouest en direction de l'aéroport d'Orly. En quelque sorte, notre ciel devrait être plus dégagé dans les mois et les années à venir. Je vous incite à déposer vos observations en Mairie-Annexe.

Depuis le début de l'année, le département de Seine et Marne a pris en charge la route Nationale 4. Les dossiers finalisés du demi échangeur et des murs anti-bruit sur cette route sont transférés maintenant de l'Etat vers le Conseil départemental. Nous espérons une écoute plus attentive de la part de notre Département afin de finaliser les dossiers et œuvrer pour leur mise en place.

En cette fin d'année 2023, l'équipe de France féminine de Handball a été sacrée Championne du Monde. Parmi ses joueuses, l'une d'elles s'est particulièrement distinguée, la jeune Gretzoise Hatadou SAKO. Elle a été performante durant tout le tournoi et particulièrement le jour de la finale. Nous saluons son titre et ses exploits. Entourée de sa famille, de ses amis et du Conseil municipal, nous l'avons reçue en salle des Mariages pour une cérémonie en son honneur. Notre Championne du Monde portant sa médaille d'or a partagé avec nous un moment chaleureux et émouvant. Nous lui avons décerné la Médaille de la Ville.

Madame Hatadou SAKO nous vous disons bravo et mille mercis.

En attendant, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2024.

Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers



L'ÉCOUTEGRETZOISE

Magazine municipal gratuit de la Ville de Gretz-Armainvilliers • Directeur de la publication : Jean-Paul GARCIA ROBIN • Rédacteur en Chef : Isabelle LENOIR • Conception et réalisation : Olivier NONIS Graphiste • Tirage : 3800 exemplaires • Photos et droits réservés à la Mairie de Gretz-Armainvilliers.



Depuis le 1^{er} Juillet 2022, les délibérations du Conseil municipal sont publiées dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 du CGCT. Les délibérations font l'objet d'une publicité et d'une publication sous forme électronique. En outre, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal et qui remplace le compte-rendu de séance est affichée en mairie et mise en ligne sur le site internet de la collectivité.

Afin de permettre à tous d'accéder à ces informations, la liste des délibérations restera disponible au format papier dans chaque édition du magazine municipal.

CONSEIL MUNICIPAL du 7 septembre 2023 Liste des délibérations

Délibération N°002023_041 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2023.

Délibération N°002023_042 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 Avril 2023.

Délibération N°002023_043 : Compte rendu des décisions du Maire.

Délibération N°002023_044 : Marché de restauration collective - Résiliation et projet de protocole transactionnel.



AU BON ENDROIT - Alimentation et spécialités d'Europe de l'Est.

12 Rue de Paris

Horaires : du mardi au dimanche, de 9h à 20h

Contact : 07 83 26 58 41

Vous êtes un nouveau commerçant

La Ville de Gretz-Armainvilliers accorde une place importante aux entreprises locales et aux commerces de proximité. Vous venez d'installer votre boutique ou votre atelier sur la commune ? Faites vous connaître en mairie pour bénéficier d'un encart dans la prochaine édition du magazine municipal !

Contact : communication@mairie-gretz.fr



Les permanences de la FNATH

Depuis 1921, la FNATH agit pour défendre individuellement et collectivement les personnes accidentées, malades et handicapées, ainsi que leurs familles.

L'association et ses bénévoles vous accompagnent dans la constitution et le suivi des dossiers ; ils peuvent vous accompagner dans la représentation et votre défense devant les juridictions compétentes. Des juristes et des spécialistes peuvent vous

aider également dans votre dossier de demande de retraite, l'évaluation de vos droits et vous apporter une assistance pour toute démarche administrative.

La FNATH assure des permanences sur la commune de Gretz-Armainvilliers ; à la mairie annexe - Salle Claudie Haigneré - tous les 4^es samedis de chaque mois, de 10h00 à 12h00. Pour plus d'informations, RDV sur le site de l'association : www.fnath.org

La FNATH est une association qui défend les personnes accidentées de la vie, pour faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toute maladie et handicap.

La réglementation en vigueur pour les chiens catégorisés



stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs sont interdits aux chiens de 1^{ère} catégorie.

Pour information, tout propriétaire de chien catégorisé doit être majeur, ne pas avoir de casier judiciaire, être muni d'une attestation d'aptitude, avoir fait une évaluation comportementale de l'animal, être muni de l'identification et du certificat de vaccination de l'animal, d'une attestation de stérilisation (chiens de 1^{ère} catégorie), d'une assurance responsabilité civile spécifique et enfin avoir effectué une déclaration à la mairie (auprès de la Police Municipale).

Sur la voie publique, les chiens de catégories 1 et 2 doivent être tenus en laisse, muselés et conduits par une personne majeure. L'accès aux transports en commun, aux lieux publics, locaux ouverts au public et le

En cas de contrôle, ces documents doivent être présentés immédiatement. Le non-respect de ces obligations est sanctionné d'une amende et/ou une peine de prison pouvant aller jusqu'à 6 mois.



STÉRILISATION DES CHATS

Vous êtes nombreux à nous faire part des nuisances que peuvent créer les animaux errants dont font partie nos amis les chats.

Voici un rappel de la réglementation en vigueur en matière de stérilisation. Celle-ci est notamment obligatoire (en théorie) pour les chiens avant l'âge de 4 mois et pour les chats avant les 7 mois de l'animal.

La stérilisation permet en effet une meilleure régulation des espèces et évite la hausse du nombre d'animaux errants sur le territoire communal. Parallèlement à cette obligation légale, il est recommandé aux propriétaires de faire « pucer » leurs animaux de compagnie. En cas de perte, la Police municipale est dotée d'un scan pour l'identification de l'animal et retrouver son propriétaire.



Faux sites administratifs attention aux arnaques !



De nombreux sites proposent, moyennant rémunération, de faciliter l'accomplissement de certaines démarches administratives courantes (demandes de permis de conduire, de carte grise, d'extrait d'acte de naissance, extrait de casier judiciaire, vignette Crit'Air, par

exemple) ou encore de vous renseigner sur la mise en œuvre de réglementations spécifiques. Le meilleur point d'entrée pour vos démarches administratives en ligne est le site officiel : **www.service-public.fr**

Attention au démarchage frauduleux à domicile.

Dans le contexte de l'inflation des prix de l'énergie, les démarchages à domicile frauduleux sont en pleine recrudescence. Des individus se présentent faussement comme des représentants de fournisseurs d'énergie, d'organismes de rénovation énergétique. Ces personnes affirment parfois être mandatées par la Mairie, c'est complètement faux !

La collectivité est avisée de toute démarche et campagne en porte-à-porte sur son territoire et en informe à chaque fois le public par des annonces sur les différents supports de communication de la Ville.

Ces individus cherchent uniquement à obtenir des informations personnelles ou à faire signer des contrats pour des travaux d'isolation, des changements de fournisseurs, etc.



Que faire si vous êtes démarchés de cette façon ?

- Ne rien signer immédiatement et toujours demander un devis.
- Ne donner aucune information personnelle.
- Prévenir la Mairie et la Police municipale.

Comment reconnaître les faux sites administratifs ?

La DGCCRF reçoit des réclamations de consommateurs visant de faux sites administratifs. Ces sites n'hésitent pas à tromper les utilisateurs en prenant l'apparence de sites officiels : reproduction de la charte graphique, usage des couleurs bleu-blanc-rouge et du logo Marianne, référence à des ministères, référencement en tête des moteurs de recherche.

Pour éviter toute confusion, vérifiez l'adresse internet (URL) du site : **les URL de l'administration française se terminent invariablement par « .gouv.fr » et jamais par « .gouv.org », « .gouv.com » ou « -gouv.fr ».**

Le démarchage téléphonique abusif

On parle de démarchage téléphonique abusif lorsque vous recevez des appels téléphoniques commerciaux non désirés. Par exemple, une entreprise vous appelle pour vous vendre un abonnement téléphonique.

ATTENTION : un appel purement malveillant (insultes, menaces ...) relève du harcèlement téléphonique qui est un délit. Si on vous incite à rappeler un numéro surtaxé, il s'agit d'un spam vocal.

Pour rappel, la loi du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux permet de lutter efficacement contre ces mauvaises pratiques.

Que faire en cas de démarchages téléphoniques abusifs ?

- S'inscrire sur Bloctel (gratuit)
- Vérifier que l'appel est abusif. Il existe 4 cas où la loi autorise certains professionnels à vous appeler malgré votre inscription sur Bloctel. Il s'agit des appels provenant : des instituts d'études et de sondage, des associations à but non lucratif, des professionnels en vue de la vente de journaux, périodiques ou magazines, des entreprises avec lesquelles vous avez une relation contractuelle en cours.

ATTENTION : depuis le 1^{er} mars 2023, le démarchage téléphonique est autorisé uni-

quement du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 20h. Il est interdit, le samedi, le dimanche et les jours fériés. Par ailleurs, il est interdit à un même professionnel ou une personne qui agit à son compte de vous démarcher plus de 4 fois au cours d'une période de 30 jours calendaires.

Que faire en cas d'abus ?

Vous devez le signaler à Bloctel en remplissant un formulaire de déclaration accessible depuis votre espace personnel. Cette déclaration sera transmise aux services départementaux de la DGCCRF pour investigations.

Accueil des nouveaux arrivants



Vous avez emménagé à Gretz-Armainvilliers il y a peu de temps et vous souhaitez découvrir la ville, son équipe municipale, son histoire et ses équipements ?

Chaque année, la Municipalité organise une matinée de rencontre avec les nouveaux Gretzois afin de faciliter votre arrivée et votre intégration dans la vie de la commune. A cette occasion, Monsieur le Maire et les élus répondent à toutes vos questions.

Pour participer, remplissez le formulaire d'inscription disponible à l'accueil de la mairie ou directement sur le site internet de la ville au menu AU QUOTIDIEN, dans l'onglet Habiter et sur la page Bienvenue chez vous.

Urbanisme : déclarer ses travaux

Vous êtes propriétaires d'une maison ou d'un terrain constructible ; avant de réaliser des travaux, déclarez-les en mairie. En effet, l'obtention d'une déclaration préalable est une étape incontournable de votre projet de construction.

La marche à suivre, étape par étape :

- Retirez le formulaire correspondant à votre

demande sur le site : www.service-public.fr

- Déposez le formulaire complété et signé en mairie en autant d'exemplaires que nécessaire. Tous les exemplaires doivent comporter une signature originale.
- Selon la nature des travaux, la mairie instruit votre demande ou l'adresse au service instructeur mutualisé. Afin de vérifier que



votre projet s'inscrit dans le respect du PLU de la commune.

- La mairie vous donne l'autorisation ou non des travaux via un arrêté.
- Seulement après réception de l'autorisation, vous pouvez passer commande auprès de vos fournisseurs et prestataires.
- Pensez à demander à la mairie une demande d'occupation du domaine public si les travaux débordent sur une route ou un trottoir.
- Adressez à la mairie le formulaire de déclaration d'ouverture du chantier, si nécessaire.
- Affichez votre arrêté d'autorisation de travaux pendant toute la durée du chantier.
- Adressez à la mairie la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, si nécessaire.

Pour rappel, voici les travaux qu'il faut déclarer auprès des services municipaux : les ravalements, les clôtures, les fenêtres, les portes, les volets, les toitures et gouttières, les constructions et extensions d'habitation, les abris de jardin, les garages, les vérandas, les piscines, les terrasses ...

Pour plus d'information

Service Urbanisme
01 64 42 83 21

Enquête publique : projet de mise en œuvre des procédures de descente continue Aéroport Orly



Conformément aux dispositions des articles R. 6362-1 à R. 6361-7 du Code des Transports, une enquête publique est initiée concernant le projet de mise en œuvre des procédures de descente continue en configuration face à l'ouest sur l'aéroport de Paris-Orly.

Un arrêté inter-préfectoral du 29 Novembre 2023 annonce l'ouverture de cette enquête publique relative à la mise en œuvre des procédures de descente continue en configuration face à l'ouest sur l'aéroport de Paris-Orly. L'enquête se déroulera du 4 Janvier 2024 à 9h00 au 6 Février 2024 à 17h00.

La commune de Gretz-Armainvilliers fait partie des 22 communes de Seine-et-Marne consultées.

Pour cela, le public aura la possibilité de consulter le dossier d'enquête publique, les documents annexes ainsi que les dates et lieux des permanences et les dates des réunions publiques relatives à cette enquête, dans un espace dédié dans le hall de la Mairie Annexe - 69 Rue de Paris, aux horaires d'ouverture des services, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Lancement du chantier de bassin nautique intercommunal



Annoncé lors des vœux de Monsieur le Maire en janvier 2023 et suite à un appel d'offres fructueux pour la construction d'un bassin nautique intercommunal, la Communauté de Communes Les Portes Briardes entre villes et forêts, va lancer le chantier de construction du complexe nautique situé à la limite des communes de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie à proximité du Collège Hutinel et de l'Accueil Jeunesse. La concrétisation de ce projet permettra une ouverture de cette nouvelle infrastructure sportive, dans le meilleur des cas, dans le courant du deuxième semestre 2025.

Carte vitale dématérialisée : comment ça marche ?

Créée en 1998, la carte Vitale est depuis parfaitement intégrée dans le parcours et les pratiques de soins des assurés et des professionnels de santé.

Avec l'utilisation croissante des outils numériques dans le quotidien des Français, l'arrivée de l'application pour smartphone est une nouvelle étape du virage numérique envisagé par le gouvernement et de l'Assurance maladie. Grâce à cette nouveauté, la carte Vitale sera accessible depuis le smartphone des assurés. Il s'agit d'une alternative dématérialisée de la carte physique qui continue d'exister.

Tout en assurant les mêmes fonctions que la carte Vitale, l'application offre de nouveaux avantages :

- Éviter les oublis lors des consultations de soins,
- Un accès aux feuilles de soins sécurisé et fiable,
- Réduction des risques de contaminations manuportées.

Cette nouvelle application est déjà disponible auprès de 8 caisses d'assurance maladie. Elle sera déployée sur l'ensemble du territoire dès 2024.



L'appli carte Vitale permet d'accéder aux services et fonctionnalités de l'Assurance maladie comme la facturation, l'accès aux téléservices et aux dossiers pharmaceutiques. En plus des données d'identification de l'assuré, l'appli carte Vitale permet d'intégrer de nouvelles données : l'identité nationale de santé (INS) et les données des organismes complémentaires (mutuelle).

Pour la sécurité des données personnelles, l'application dispose du même niveau de sécurité que la carte physique, garanti par les pouvoirs publics :

- Les seules données stockées dans l'application sont les noms, prénoms, genre ou sexe, la qualité (ouvrant droit, enfant, ...) et l'organisme obligatoire de rattachement.
- Chaque utilisation de l'application nécessite une double identification : par le smartphone de l'assuré et par un code secret personnel.



Labaz, une appli pour les bons plans de la région Île-de-France.

La Région Île-de-France propose depuis cet été aux jeunes franciliens d'accéder simplement et à tout moment à l'ensemble des aides et des bons plans du territoire. Gratuite et pensée pour les jeunes, LABAZ connecte les 15-25 ans à tous les avantages qui leur sont destinés.

L'application LABAZ présente de façon simple et fluide l'ensemble des aides et bons plans de la Région Île-de-France. Elle est entièrement personnalisable. Parmi les aides et bons plans, on peut retrouver des coups de pouce financiers pour l'achat d'un vélo ou pour s'inscrire à une activité physique ou culturelle, une aide pour l'inscription au permis de conduire, des réductions dans certaines enseignes, ou bien encore des jeux-concours pour remporter des places pour un match ou un festival de musique.

Tout le monde peut télécharger et découvrir cette nouvelle application sur son smartphone. Néanmoins, seuls les jeunes franciliens de 15 à 25 ans pourront s'inscrire pour profiter des avantages. Pour la télécharger, RDV sur Google Play ou l'App Store.

Code de la route à vélo : les règles de circulation



Le code de la route est à connaître par les automobilistes mais aussi par les cyclistes. Même si un permis de conduire n'est pas obligatoire, la connaissance du code n'en est pas moins indispensable. Sans cela, les cyclistes s'exposent fortement aux risques d'accidents.

De nombreux panneaux sont réservés aux vélos. Le cycliste a l'obligation d'emprunter la chaussée et de cohabiter avec les véhicules à moteurs sauf en présence d'une piste cyclable. Il n'a pas le droit de rouler sur les trottoirs (sauf pour les enfants de moins de 8 ans et si la piste cyclable emprunte le trottoir).

Les feux tricolores sont applicables à tous les usagers de la route, cyclistes inclus. Le feu rouge demande l'arrêt absolu et le feu vert le passage avec prudence. Ne pas s'arrêter à un feu rouge à vélo est une infraction entraînant une amende forfaitaire de 135€. Le cycliste a également l'obligation de respecter les panneaux « stop », les « cédez le passage » ainsi que les sens interdits.

Pour rappel, en France, lors d'un passage piéton simple (sans feu), le cycliste n'est pas prioritaire, il doit s'arrêter comme les autres véhicules pour laisser passer le piéton.



L'aide à l'achat d'un vélo par la communauté de communes Les Portes Briardes

A partir du 20 Janvier 2024, la Communauté de Communes Les Portes Briardes, entre villes et forêts, vous propose de bénéficier d'une aide financière pour l'achat d'un vélo mécanique ou électrique.

Cette aide est destinée à tous les habitants du territoire, sans conditions de revenus et cumulable avec l'aide proposée par la Région Île-de-France :

- 80€ pour les vélos classiques mécaniques
- 150€ pour les vélos électriques et cargo, pliant, adapté, avec ou sans assistance électrique

L'aide est valable pour tout achat réalisé en 2024 sur présentation de la facture, dans la limite de 550 dossiers.

Les conditions d'éligibilité :

- Personnes physiques (les personnes morales ne peuvent pas bénéficier de l'aide à l'achat)
- Personnes majeures ou mineures émancipées, sur justificatif
- Personnes dont la résidence principale est située sur le territoire de la CCPB à la date de l'achat du vélo et de la demande à l'achat.



Pièces justificatives à fournir :

- Une copie de la pièce d'identité du demandeur
- Une copie du certificat d'homologation ou de conformité du vélo
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Un relevé d'identité bancaire
- Le numéro d'identification du vélo et le

certificat d'identification du vélo

- Une photographie du vélo
- Une copie de la facture acquittée, rédigée en français et libellée en euros, émanant d'un revendeur professionnel.

Pour plus d'informations, RDV sur le site de la CCPB ou par mail à ccpb77.aidesvelos@gmail.com

Le compostage : les bonnes pratiques

Mode d'emploi pour réduire sa poubelle au sein du logement collectif, le compostage est une technique de recyclage simple, écologique et très utile.

Le compostage permet à la fois de réduire significativement le volume de ses poubelles mais aussi de produire son propre engrais naturel.

QUE FAUT-IL FAIRE POUR COMPOSTER ?

Le SIETOM vous propose d'acquérir un bac à compostage gratuitement et de vous accompagner à travers une formation d'initiation systématiquement organisée lors du retrait du matériel afin de vous permettre d'acquérir les bases indispensables au démarrage. Pour information, vous pouvez participer à une initiation gratuite au compostage sans faire l'acquisition d'un composteur : prenez RDV au 01 64 07 37 83 ou par mail à prevention@sietom77.com

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le principe est simple : il faut d'abord trier ses déchets végétaux et remplir la poubelle dédiée. Pour absorber le jus de compost du fond de poubelle, il est conseillé de tapisser le fond avec une

matière solide et absorbable comme du carton. Cette poubelle doit être vidée régulièrement dans le bac de compostage.

Il est important de respecter l'équilibre en déchets (azotés) et matières

sèches ou brunes (carbonées). Il faut couvrir les déchets de matière brune (déchets verts, feuilles séchées, taille des haies ...).

Il est interdit de déposer dans le bac des protéines animales (œufs, laitages, viandes, poissons, ...), ainsi que les aliments difficiles à digérer pour les insectes (peau d'avocat, coquilles d'œufs, agrumes), qui risquent de sentir fort (oignons, ail) ou de germer (noyaux).



LES AVANTAGES DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

- Réduire le volume de votre poubelle d'ordures ménagères.
- Diminuer voire supprimer vos voyages à la déchetterie pour le transport des déchets verts.
- Économiser des achats de terreau ou d'engrais pour vos plantations.
- Enrichir et protéger votre sol par l'apport de cet amendement naturel et de qualité.



Samedi 17 juin 2023

Médiathèque

Conférence criminologie par Sasha Erbel



Diplômée en criminologie, officier de police et autrice de romans policiers, Sasha ERBEL a conduit une conférence sur un sujet actuel et populaire auprès des lecteurs de la Médiathèque. Cette présentation a mis au jour l'étude des grands profils de tueurs et assassins historiques, et a surtout permis de comprendre les aspects interdisciplinaires de la criminologie : psychologie, sciences sociales, biologie, sciences politiques, ...

Samedi 17 juin 2023

Stade du Val des Dames

Tournoi de foot solidaire Handi VERTS

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Gretz-Armainvilliers a accueilli le tournoi de foot solidaire organisé par l'association Handi VERTS. Ce rendez-vous sportif et solidaire permet d'offrir un autre regard sur le handicap et de souligner sa compatibilité avec l'univers sportif. Lors de cette journée sportive, les équipes de foot étaient toutes composées de personnes valides et de porteurs d'un handicap.



Dimanche 18 juin 2023

Monument aux Morts



Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle

La Municipalité accorde une place importante au devoir de mémoire notamment au souvenir des tragédies du siècle dernier. De cette manière, Monsieur le Maire avait donné rendez-vous aux administrés et notamment aux Anciens Combattants pour rendre un hommage au courage et à la mémoire de l'Appel du Général de Gaulle sur les ondes de la BBC contre la barbarie nazie et pour la liberté.

Samedi 17 et dimanche 18 Juin 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Gala de Danse

Résultat d'une année de travail intense, le Gala de Danse est un spectacle à destination des familles et des Gretzois qui témoigne des exigences des professeurs et des élèves de l'école de danse. Cette édition 2023 fut par ailleurs la dernière de Madame MEYER qui a assuré les cours de danse pendant environ 40 ans.

De la danse classique à la danse moderne jazz, le gala permet d'appréhender les différentes techniques de danses enseignées. Depuis la rentrée, l'école de danse propose des cours de break dance.



Mercredi 21 juin 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Fête de la musique « Rockorico »

Pour l'édition 2023 de la Fête de la Musique, la Ville de Gretz-Armainvilliers a souhaité apporter un peu de changement dans la programmation habituelle en proposant un concert hommage au rock et à la variété française et internationale. Ce rendez-vous musical a rencontré un vrai succès puisque plusieurs centaines de personnes se sont succédées tout au long de la soirée pour profiter à la fois du Food truck et de la musique.



Samedi 24 juin 2023

Place du Mesnil

Feu de la de la Saint Jean



Le feu de la Saint Jean marque traditionnellement le début de l'été à Gretz-Armainvilliers. C'est une manifestation très attendue des Gretzois. Comme tous les ans, le feu a eu lieu sur la Place du Mesnil, aux côtés de la fête foraine.

L'association « La Pêche Gretzoise » a vendu des lampions pour les plus jeunes afin d'illuminer la retraite aux flambeaux, au départ de la mairie, encadrée en musique par Gretz Harmony.

Les enfants ont pu également profiter de la présence des attractions de la fête foraine pour faire le plein de bonne humeur et de sensations.



Samedi 17 juin 2023

Juin au Multi-Accueil

Fête de l'été

Au Multi-Accueil, l'arrivée de l'été fut riche en événements. La fête de l'été organisée par l'équipe avec des jeux de kermesse, un spectacle de marionnettes et un buffet participatif ont permis de partager avec les familles un moment convivial et joyeux.



Du 24 juin au 1^{er} juillet

à la Médiathèque.

Vernissage expo "BABY ART"

L'exposition BABY ART, dont le vernissage a eu lieu à la Médiathèque le Vendredi 23 Juin 2023, est le fruit du travail de nos jeunes artistes en herbe.

L'équipe du Multi-Accueil et de la Médiathèque ont proposé aux enfants des ateliers mêlant le plaisir du livre et l'expression artistique : « Notre souhait était d'encourager la culture dans la vie quotidienne des enfants. Nous savons, en effet, que les expériences culturelles favorisent la créativité des enfants et l'éveil des sens. Plusieurs matières ont été utilisées : la gouache, la craie, le collage ».



Le potager

En juin, les enfants ont eu le plaisir de manger la production de leur potager : tomates cerises en abondance, basilic, menthe,...

Au fil du temps, les enfants ont planté, arrosé, regardé grandir pour enfin déguster. L'équipe du Multi-Accueil remercie les familles qui ont participé en amenant des graines et en partageant leur expertise en jardinage.



Les pique-niques de la crèche

Des pique-niques dans le Parc de la Médiathèque et dans le jardin du Multi-Accueil ont ponctué cette période estivale. Une façon de signifier aux grands que le temps passé au Multi-Accueil se termine pour laisser place à l'école.





Vendredi 7 juillet 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Don du sang

Tous les deux mois, la Ville de Gretz-Armainvilliers accueille les collectes de sang organisées par l'EFS en partenariat localement avec l'ADSB Gretz-Tournan.

La dernière collecte a eu lieu le vendredi 7 Juillet. Elle a permis d'accueillir 47 volontaires dont 5 nouveaux donneurs. Merci à vous pour votre solidarité !

Du 18 Juillet au 6 Août 2023

Parc du Val des Dames

Gretz été

À partir de la mi-juillet, une partie du Parc du Val des Dames se transforme en une vaste aire de jeux pour les jeunes Gretzois. Gretz Eté est une opération qui offre aux petits et grands un moyen de s'amuser pendant la période estivale. Il s'agit notamment d'un lieu de divertissement

pour les Gretzois qui n'ont pas la chance de partir en vacances.

Au rendez-vous : des structures gonflables pour tous, des pédalos, un mini-golf, des trampolines, du foot, des legos géants ... ; de quoi s'amuser toute la journée une partie de l'été. En cas de petite faim ou de soif, la section Football du SCGT tenait une restauration rapide qui a rencontré un vrai succès.



Dimanche 27 août 2023

Monument aux Morts et Gare SNCF

Commémoration de la Libération de Gretz

Sensible au souvenir des morts pour la France et la mémoire de la libération du territoire par les Alliés en 1945, la Ville de Gretz-Armainvilliers a organisé une cérémonie commémorative. Soldats, civils et résistants ont été mis à l'honneur à l'occasion de cette commémoration afin que leur souvenir ne tombe pas dans l'oubli. Des gerbes de fleurs ont été déposées au monument aux Morts ainsi qu'à la gare SNCF de Gretz.



Vendredi 8 septembre 2023

Salle rothschild

Don du sang

Première de cette nouvelle rentrée, la collecte du 8 Septembre dernier a témoigné une nouvelle fois de la solidarité des Gretzois.

Cette collecte a permis à l'EFS de recueillir des dons de sang auprès de 51 volontaires dont 5 nouveaux donneurs.

Marathon du don du sang en 2024

L'Etablissement Français du Sang s'engage dans un marathon du don de 12 mois, au cours duquel une véritable course de fond sera menée avec un seul objectif : permettre à chaque patient en attente d'une transfusion d'être soigné.

Quelques dates de collectes « Marathon du Don » à travers l'Île de France :

- 30 Avril à Marcoussis avec la Fédération française de Rugby
 - 11 Juin à Paris avec le Club du PSG
 - En Septembre avec le Club US Ivry Handball
- D'autres dates sont en cours de planification. Le Marathon du don se clôturera avec une collecte événementielle dans les grands



salons de l'Hôtel de Ville de Paris, du 28 Novembre au 1^{er} Décembre 2024. Objectif : battre le record de don de sang avec pas moins de 4000 dons en 4 jours ! Un défi encore jamais relevé ni en France, ni en Europe.

Samedi 9 Septembre 2023

Jardins de la Mairie

Forum des Associations

À chaque rentrée scolaire, la Ville de Gretz-Armainvilliers accompagne les associations locales dans la promotion de leurs activités avec l'organisation annuelle du Forum des associations culturelles et sportives.

Installé dans les jardins de la Mairie, le Forum est surtout l'occasion pour les parents et les enfants de rencontrer les différentes associations avant de se lancer dans une activité pour l'année. C'est le moment des inscriptions !

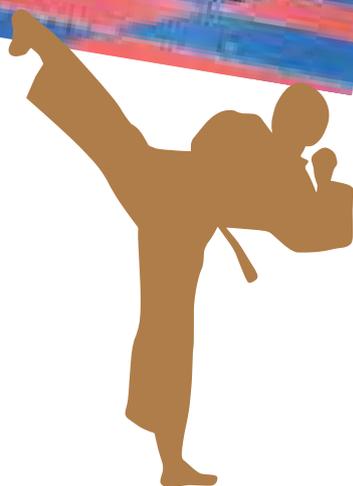
Les Gretzois bénéficient d'un large choix en matière d'activités et de loisirs : du sport individuel ou collectif, des sports de ballons, de raquettes,

des sports de combats ou des arts martiaux, des loisirs créatifs, de la musique et du chant ainsi que des associations culturelles, sociales et solidaires.

Pour rappel, la plupart des associations gretzoises acceptent les bons culturels et sportifs mis en place par la Municipalité. Ces bons constituent une aide supplémentaire pour les familles et permettent aux jeunes de pratiquer une activité physique ou artistique à moindre coût.



Cette année, le public a eu la chance de pouvoir suivre plusieurs démonstrations de quelques associations. La Capoeira a une nouvelle fois épater le public par sa souplesse et son rythme. Les jeunes du Karaté nous ont présenté des techniques de bases et de combats. Tandis que Gretz Harmony a interprété des musiques de variétés.



Dimanche 10 septembre 2023

Gymnase Victor Hugo

Rand'automne

Pour cette deuxième année, l'association Aux Pas Foulés a organisé une randonnée pour marquer le lancement de la saison.

4 circuits étaient proposés aux marcheurs, allant de 5 à 20 kilomètres pour les plus motivés. Ouverte à tous et notamment aux familles, cette randonnée a une nouvelle fois rencontré un franc succès, comme l'an dernier.



Mercredi 27 septembre 2023

Médiathèque

Les petites histoires et club lecture ados

La Médiathèque de Gretz-Armainvilliers propose une programmation riche en animations pour les jeunes Gretzois. Les agents de la Médiathèque proposent notamment depuis l'an dernier Les Petites Histoires qui sont des ateliers de découverte de la lecture à destination des tout-petits.

Depuis cet été, la Médiathèque a décidé de mettre en place des animations et des ateliers pour sensibiliser les jeunes à la lecture et au monde du livre en créant notamment le Club lecture-ados.



Du 28 au 30 septembre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Bourse aux vêtements

Le Club Familial est une association à vocation solidaire et sociale. Les membres du club organisent notamment des bourses aux vêtements et aux jouets.

Fin septembre, le Club Familial a installé la bourse aux vêtements d'hiver à la Maison de la Culture et des Loisirs. Cette édition a une nouvelle fois rencontré son succès auprès des Gretzois et des personnes curieuses et sensibles à la seconde main.



Dimanche 1^{er} octobre 2023

Avenue de Chevry

Prix de la municipalité

Challenge Laurent Fignon



Le Prix de la Municipalité, appelé aussi Challenge Laurent Fignon, est un événement sportif incontournable dans l'agenda Gretzois. Chaque année, les cyclistes réalisent plusieurs boucles autour du stade Laumondé, l'Avenue du Rêve et l'Avenue des Frênes.

Monsieur le Maire a remis une coupe à l'équipe gagnante : Time All Cycle Madar Val d'Europe.



Jeudi 5 octobre 2023

Parc Pereire

Sortie nature du relais petite enfance



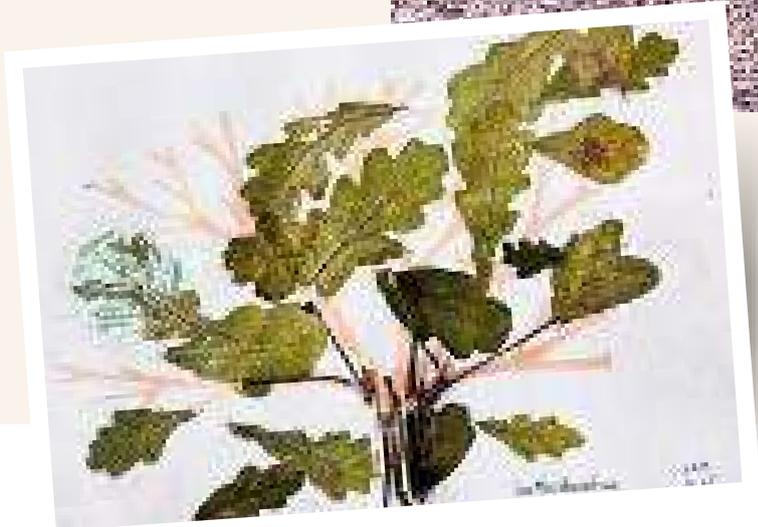
Cette sortie a permis de présenter les arbres et certains animaux des bois et de faire découvrir des matériaux aux enfants. Le ramassage des feuilles, des marrons, des bâtons ou de la mousse permettra la constitution et l'enrichissement du carnet de nature, objectif premier de la sortie. Le petit carnet personnalisé sera la trace des activités et découvertes de l'enfant et permettra des temps d'échanges avec les parents.

Au total, 13 professionnels de la petite enfance sont venus accompagnés de 43 enfants !



Pour marquer le début de l'automne, le Relais Petite Enfance a organisé une sortie nature avec les enfants et leurs assistants maternels. Le groupe était accompagné, cette année, de Monsieur Kévin MICHAUX, garde forestier.

Passionné, il a donné deux heures de son temps avec les professionnels de la petite enfance pour parler de la belle forêt du domaine d'Armainvilliers et plus précisément du Parc Pereire.



Lundi 9 octobre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

CONFÉRENCE « Nos enfants face aux écrans »

Le Docteur Anne-Lise DUCANDA a été invitée par la commune pour présenter sa conférence sur les dangers des écrans auprès des enfants et notamment des tout-petits. Spécialiste reconnue

pour son travail sur le rapport entre les écrans et certains problèmes de comportements et maladies psychiques, le médecin a capté l'attention du public venu en nombre afin d'en apprendre

davantage sur sa théorie et sur les dangers des écrans auprès des enfants et des ados.



Dimanche 8 octobre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Repas des anciens

Organisé chaque année en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale, le Repas des Anciens est un moment convivial réservé aux aînés de la commune. Il s'agit d'un événement permettant aux seniors de se retrouver autour d'un repas et pour certains de les sortir de leur isolement.

Cette année, environ 260 personnes étaient présentes pour déguster le délicieux repas préparé

par les équipes du restaurant le Nationale 4. Les invités ont pu également assister à un spectacle de musique et de danse conduit par le groupe Kemys.

Tradition oblige, les doyens de l'assemblée, Madame Jacqueline SAVIGNY et Monsieur Jean TRUCHON ont reçus quelques cadeaux de la part de la Municipalité et du CCAS.



Samedi 14 octobre 2023

Mairie - Salle des Mariages

Cérémonie des nouveaux arrivants

La Municipalité accorde une place importante à l'accueil des nouveaux arrivants. Il s'agit d'un rendez-vous annuel pendant lequel les primo-arrivants prennent connaissance de l'histoire et de l'actualité de la Ville.

La cérémonie des nouveaux arrivants est également l'occasion de rencontrer l'équipe municipal et Monsieur le Maire et d'échanger ensemble sur les différents projets.



Samedi 14 octobre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

On danse à Gretz

Une nouvelle soirée consacrée à la danse a été organisée cette année par l'association de danse à deux de la M.C.L., un rendez-vous musical et dansant qui a rencontré un véritable succès auprès notamment des habitués. En effet, une soixantaine de personnes se sont retrouvés à la Maison de la Culture et des Loisirs pour une soirée qui a permis entre autre de mettre en pratique les pas de danses répétés lors des sessions de l'association Danse à 2.



Mercredi 19 octobre 2023

Collège Hutinel

La grande lessive

Les élèves du collège Hutinel ont participé à la nouvelle édition de La Grande Lessive qui avait pour thématique cette année « Avec ou sans eau ? ». Ce thème a inspiré les élèves du collège de Gretz puisqu'une centaine de dessins, au crayon, à la peinture ... étaient exposés dans le hall de l'établissement.



du 10 au 14 octobre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Salon d'automne

La Ville de Gretz-Armainvilliers a organisé un salon consacré à l'art sous toutes ses formes principalement la peinture et la sculpture.

Une vingtaine d'artistes ont proposé des œuvres permettant au public d'admirer des tableaux et des compositions hétéroclites, dans le travail artistique, les couleurs, les thématiques ou encore les matières.

De nombreuses personnes sont venues admirer les œuvres tout au long du week-end. A cette occasion, le Prix du Public a été remis à Madame Vicky OUK pour son tableau mettant en scène un magnifique décor naturel. Le Prix de la Municipalité a été remis quant à lui à Monsieur Edouard KAPRIELAN.

Les organisateurs du salon ont particulièrement tenu à remercier Monsieur Jean-Marc DAVAUDEAU pour son aide et ses conseils pour l'organisation de la première édition de cet événement.



Samedi 18 novembre 2023

Arboretum du Val des Dames

Plantation d'un séquoia géant

Monsieur Brian BOUILLON-BAKER, fils de la célèbre Joséphine BAKER, nous a fait l'honneur de venir parrainer un nouvel arbre dans l'Arboretum du Val des Dames.

A cette occasion, un séquoia géant a été planté dans le Parc du Val des Dames et complètera la riche collection d'essences d'arbres illustres de notre arboretum. La plantation a également été un moment privilégié pour rappeler le souvenir et les missions humanitaires et sociales qui étaient chères à Joséphine BAKER dont son fils est le premier ambassadeur.



Samedi 18 et Dimanche 19 Novembre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Salon vin & gastronomie

A l'issue de la traditionnelle plantation, le parrain de l'édition 2023 a inauguré le Salon Vin et Gastronomie en compagnie des Goustiers Jehan de Gres, de Monsieur le Maire et des organisateurs du salon.

Le Salon Vin et Gastronomie a lieu tous les ans le troisième week-end de Novembre, quelques semaines avant les fêtes de fin d'année. Le moment idéal pour (re)découvrir les spécialités de nos régions et les vins des différents terroirs.

Chaque année, le jury du salon remet un Bacchus de bronze à l'un des artisans présents tout au long de ce week-end gourmand. A l'occasion de l'édition 2023, le Bacchus a été remis à Monsieur Lionel DESPRES, représentant l'entreprise Chiroubles & Fleurie pour ses vins.



23 et 24 novembre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs



Bourse aux jouets

Le Club Familial organise chaque année une bourse aux jouets peu de temps avant Noël. Le public peut y trouver quelques habits d'hiver et de ski de seconde main mais surtout une masse très importante de jouets pour tous les âges.

Des peluches, des poupées, des jouets en bois, des jouets interactifs, des jeux de sociétés, ... de quoi donner des idées pour un cadeau surprise et pour un budget limité.



Samedi 25 Novembre 2023

Salle Rothschild

Médaille du travail



En remerciement de leurs longues années de travail, parfois plus de 30 ans dans la même entreprise, la Ville de Gretz-Armainvilliers organise une cérémonie de remise des diplômes des médailles du travail.

C'est un moment opportun qui permet de mettre en avant le parcours de chacun et de constater l'évolution du monde du travail.
Félicitations aux médaillés !

Samedi 2 Décembre 2023

Jardins de la Mairie

Gretz Fête Noël

Au début du mois de Décembre, les jardins de la Mairie accueillent la magie de Noël le temps d'une journée dans le cadre de Gretz Fête Noël. Au rendez-vous, de l'artisanat, des produits régionaux, des gourmandises de Noël, du vin chaud, des marrons chauds et des animations gratuites pour les enfants.

Toute la journée, les enfants ont pu rencontrer le Père Noël et prendre quelques photos avec lui en attendant d'avoir leurs cadeaux le 25 Décembre.

Une nouvelle édition du Marché de Noël dans le froid, mais sans pluie cette année, avec la participation de l'ALSH, de l'Accueil Jeunes et des parents d'élèves des écoles de la commune.





Samedi 2 décembre 2023

Stade du Val des Dames

Feu d'artifice de Noël

Suite aux conditions météorologiques et à la sécheresse de cet été, le feu d'artifice du 13 Juillet avait été reporté.

Afin de marquer le début de la période des fêtes de fin d'année, la Ville de Gretz-Armainvilliers a offert aux Gretzois un feu d'artifice de Noël.

Au départ de la mairie, la retraite aux flambeaux accompagnée en musique par Gretz'Harmony s'est dirigée vers le stade du Val des Dames où a été tiré le feu d'artifice.



Mardi 5 décembre 2023

Monument aux Morts

Commémoration de la guerre d'Algérie

La commune donne une place importante aux différentes commémorations qui marque le calendrier. La mémoire des soldats morts lors de la Guerre d'Algérie ne fait pas exception.

Monsieur le Maire, les élus et les anciens combattants ont honoré la mémoire des hommes morts pour la France.



Mardi 5 et jeudi 11 décembre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Spectacle de Noël des écoles



Les élèves des classes élémentaires de Gretz ont assisté à un spectacle de Noël organisé par la Ville. Cette année, les jeunes gretzois ont eu la chance d'avoir une représentation des arts du cirque en partenariat avec Circus Compagnie. A l'honneur, de l'équilibrisme, de la jonglerie, de la magie, des clowns, des lémuriens et des perroquets.

Les tout-petits ont été transportés par la magie d'un conte de Noël avec une représentation du spectacle « Noël autour du monde » par l'association Dans les bacs à sable qui a offert cette année encore un joli spectacle aux élèves de maternelles.



Samedi 16 décembre 2023

Salle Rothschild

Réception des bacheliers promotion 2023



Les Gretzois ayant obtenu leur baccalauréat en juin dernier ont eu l'opportunité de participer à la Réception des Bacheliers organisée chaque année. Cet événement est l'occasion de féliciter les jeunes bacheliers et de découvrir le nouveau parcours d'étude de chacun.

Les bacheliers se voient remettre un bon d'achat de 35€ lors d'un moment de convivialité avec l'équipe municipale.

Félicitations à tous et bonne continuation !



Samedi 16 décembre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Spectacle de Noël des tout-petits

La Ville de Gretz-Armainvilliers n'oublie pas les tout-petits et les assistantes maternelles. Les enfants du Relais Petite Enfance et de la Crèche ont pu assister à la représentation d'un spectacle de Noël par l'association Belles Productions.

Plus d'une centaine d'enfants accompagnés de leur assistante maternelle et de leurs parents ont assisté à un joli spectacle mêlant conte, musique et magie.

Dimanche 18 décembre 2023

Maison de la Culture et des Loisirs

Noël du Hérisson

L'association Le Hérisson, présidée depuis de nombreuses années par Madame Corinne CANITROT, est un organisme venant en aide aux jeunes handicapés en proposant un accès à la culture et aux loisirs.

Chaque année, l'association organise un après-midi spécial Noël pour favoriser les moments d'échanges entre les jeunes porteurs de handicap et leurs familles.



jeudi 21 décembre 2023

Salle Claudie Haignéré

Les services du Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité de la Ville de Gretz organisent tous les ans une distribution de colis à destination des aînés de la commune.

Cette année plus de 780 colis, confectionnés par des bénévoles, ont été distribués aux seniors à la salle Claudie Haignéré ou bien à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. L'occasion de découvrir un sac en tissu floqué de la Ville, des gourmandises et des produits du terroir.



Mardi 19 et jeudi 21 décembre 2023

Noël dans les écoles

Le Père Noël a fait une apparition très remarquable dans les écoles de la commune auprès des élèves de maternelles. En effet, à chaque Noël, il distribue un livre adapté à l'âge des enfants ainsi que des chocolats.

Ce rendez-vous annuel est l'occasion pour les petits Gretzois de rencontrer le Père Noël, de chanter quelques chansons de Noël et de prendre une belle photo.



jeudi 21 décembre 2023

Salle des Mariages - Mairie



Réception en l'honneur de Hatadou Sako, championne du monde de handball 2023



La Municipalité a eu le plaisir de recevoir Madame Hatadou SAKO, citoyenne de notre ville et sportive accomplie qui avec l'équipe de France féminine de Handball a remporté le Championnat du Monde de Handball début décembre.

En présence de sa famille, de ses amis, des membres de la section Handball et des dirigeants des sections sportives du SCGT, le Conseil municipal a tenu à la féliciter et la remercier pour les moments de joie et de fierté qu'elle a pu apporter à notre ville, à ses concitoyens ainsi qu'à toute la population française. En présence du Maire de Tournan-en-Brie, Conseiller départemental et partenaire du SCGT, la Ville de Gretz-Armainvilliers dans cette cérémonie intime a voulu prouver sa reconnaissance pour ses exploits.

Hatadou SAKO a connu sa première sélection au mois de Mars 2023 au poste de gardienne de but. Initiée au Handball avec le club de Gretz-Tournan, dont elle fut championne de Seine-et-Marne des moins de 14 ans, elle a ensuite évolué dans différents clubs de la région

parisienne et par la suite à Nice et enfin dans le club de Handball de Metz dont elle fut championne de France en 2022 et 2023 ainsi que victorieuse de la Coupe de France, les mêmes années. C'est désormais en Hongrie, dans le club prestigieux de Gyor, que notre handballeuse gretzoise accomplira ses prochaines performances sportives.

En véritable exemple pour nos jeunes sportifs ainsi que pour de nombreux gretzois, le Maire, Jean-Paul GARCIA ROBIN, a tenu à décerner à Madame Hatadou SAKO, au nom de la collectivité, la médaille de la Ville.





Réfection de la chaussée - Chemin du Val des Dames



Installation d'un tunnel amovible - Stade Laumondé



Réfection des peintures de façade - École Victor Hugo



Mise en place de nouveaux pontons pour la pêche à la Mare Pinçon

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT Rue de Paris

La Ville de Gretz-Armainvilliers entreprend un vaste chantier d'enfouissement des réseaux sur la rue de Paris. Ce projet participe à la politique d'amélioration et d'entretien du cadre de vie des Gretzois.

Avec un début de chantier lancé à la fin du mois de septembre, les travaux de génie civil se dérouleront en plusieurs étapes pour se finaliser avant Noël.

La réception des ouvrages par ENEDIS se fera en début d'année.



C'était la rentrée !



Cette nouvelle rentrée scolaire est l'occasion de revenir sur l'évolution des effectifs dans les écoles de la Ville de Gretz-Armainvilliers. Le nombre de jeunes Gretzois scolarisés dans les écoles primaires de Gretz est en baisse constante depuis 2015 (1023 élèves) même si l'on constate une stabilité depuis 2021 (environ 875 élèves).

Les effectifs actuels sont identiques à ceux de la rentrée 2007, soit une capacité d'accueil disponible de près de 150 places. Nous espérons que les logements disponibles accueilleront des familles afin de compenser ce déficit et éviter de nouvelles fermetures de classes.

Les vacances sont malheureusement terminées ; il faut désormais troquer les tongues et la plage pour le cartable et la salle de classe.

Tous les services de la Ville se sont activés pour que la rentrée de vos enfants ait lieu dans des conditions optimales. De la même manière, travaux, projets d'éducation, aides logistiques et matérielles, tout a été mis en œuvre pour que chaque Gretzois se sente bien dans son école et puisse profiter du meilleur apprentissage.



875

Nombre total d'enfants scolarisés à gretz

574

Elèves en élémentaire

301

Elèves en maternelle

Les 4 et 5 Septembre 2023, ils étaient 875 petits et grands à faire leur rentrée, contre 874 à la rentrée de 2022, le nombre d'élèves scolarisés sur le territoire communal reste stable. Les élèves Gretzois sont répartis comme suit entre les trois groupes scolaires de la commune :

- L'école Victor Hugo accueille, en maternelle, 132 enfants répartis en 6 classes et 261 élèves en élémentaire répartis en 11 classes.
- Le groupe scolaire Leclerc compte 5 classes pour accueillir les 145 jeunes gretzois du CP au CM2. Les 70 élèves de maternelle sont répartis en 3 classes.
- L'école Georges Travers accueille 168 élèves en élémentaire avec 7 classes et 99 en maternelle avec 4 classes.



>Des personnes aux petits soins

Cette année, les enfants scolarisés en maternelle seront près de 300, répartis entre les trois groupes scolaires. Quant aux ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles), elles seront une quinzaine auprès des enseignants et des enfants des écoles maternelles afin de les accompagner au quotidien dans leur apprentissage de l'autonomie.

>Du numérique pour tout le monde

La grande nouveauté de la rentrée 2023-2024 est la mise en place de tableaux numériques dans les classes de grandes sections des 3 groupes scolaires.

Par ailleurs, le service informatique de la Municipalité a équipé l'école Leclerc et l'école Georges Travers de nouvelles classes mobiles, à savoir 24 ordinateurs portables.

L'objectif : permettre aux enseignants de disposer des outils numériques indispensables pour les pratiques pédagogiques actuelles.



>Des travaux pour plus de confort

Chaque été, en l'absence des élèves et des équipes pédagogiques, la municipalité intervient dans le cadre d'une politique d'entretien annuel, de réparation, de rénovation pour le bien-être des enfants et des adultes.

Durant la période des vacances, toutes les écoles ont bénéficié de travaux de maintenance, de travaux de peinture, etc. ; elles sont désormais toutes équipées de préau et de jeux en peinture dans les cours de récréations

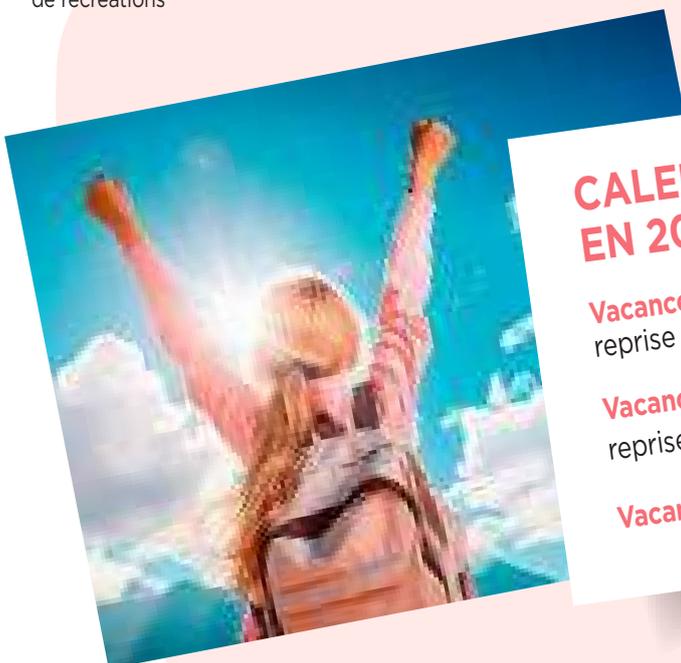


CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES EN 2024 (Académie de Créteil)

Vacances d'Hiver : fin des cours le samedi 10 Février 2024
reprise des cours le lundi 26 Février 2024

Vacances de Printemps : fin des cours le 6 Avril 2024
reprise des cours le lundi 22 Avril 2024

Vacances d'été : fin des cours le samedi 6 Juillet 2024



> Inscriptions pour les mercredis et les vacances



Afin d'améliorer l'accueil des enfants, adapter encore mieux les activités aux différents âges des enfants et réduire le gaspillage alimentaire, l'inscription préalable des enfants au centre de loisirs pour les vacances scolaires est obligatoire selon un calendrier défini.

Tous les enfants, âgés de 3 ans à 14 ans domiciliés et/ou scolarisés à Gretz-Armainvilliers peuvent s'inscrire à l'accueil de loisirs.

Pour plus d'informations sur les procédures d'inscriptions, RDV au service scolaire et sur l'Espace Famille.

> La fiche sanitaire : à quoi ça sert ?

Lors de la première inscription dans l'école, l'établissement vous demande de remplir une fiche sanitaire et d'urgence.

Cette fiche est non confidentielle, elle est en effet consultable par tout membre de la communauté éducative et d'une manière générale par toute personne de l'école ayant à un moment donné la responsabilité de votre enfant. Elle est emmenée lors des sorties scolaires, par exemple. C'est pour cela qu'elle est distincte des renseignements confidentiels que vous avez pu donner sur la fiche de renseignements de rentrée.

Face à une situation d'urgence (accident et/ou blessure grave, perte de connaissance, malaise, ...) le personnel éducatif peut décider d'appeler le SAMU en priorité. En cas d'urgence, après l'avis du médecin et l'arrivée de l'équipe d'intervention, l'élève est transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. Dans un second temps, la famille est contactée par tous les moyens possibles disponibles, et dans les meilleurs délais en s'appuyant sur les renseignements que vous aurez fournis dans la fiche sanitaire d'urgence.

Pour information, une version numérique est disponible en ligne sur l'Espace famille et une version papier est disponible sur demande au service enfance de la mairie.

Attention : une nouvelle fiche sanitaire est à remplir obligatoirement au moment du passage au CP.

Pour rappel, voici les indications importantes et obligatoires à signifier sur la fiche sanitaire de votre enfant : les vaccins, le médecin traitant, les allergies, les régimes alimentaires, les contre-indications. Vous pouvez apporter les modifications en faisant directement une déclaration sur l'espace famille.



>Les animateurs du quotidien de vos enfants

Ils font des accueils de loisirs, des accueils périscolaires et de l'Accueil Jeunes des lieux où les Gretzois prennent plaisir à venir régulièrement. Ce sont les animateurs territoriaux qui chaque jour s'occupent de vos enfants avec dynamisme.

Les animatrices et animateurs du pôle enfance sont « multi-casquettes », avec comme objectif principal : l'épanouissement de l'enfant.

Ils accueillent jusqu'à 500 enfants chaque année sur l'ensemble des structures.

Zoom sur un métier passionnant qui demande une grande polyvalence. En effet, l'animateur jongle avec plusieurs publics : il encadre les tout-petits et les plus grands, et doit donc connaître les besoins des enfants de 3 à 11 ans dans le cadre du périscolaire et de l'ALSH. L'accueil des parents est aussi un moment privilégié même si le temps d'échange est souvent très court.

La créativité et l'imagination sont au cœur de son métier : quand il n'encadre pas les enfants, l'animateur élabore des activités dans le cadre déterminé par le projet pé-



dagogique mais aussi en fonction de ses compétences, de sa personnalité et de sa sensibilité. Les animateurs mènent leurs activités en restant à l'écoute des envies et du bien-être des enfants.

Les équipes d'animation se réunissent pour déterminer les programmes d'activités. Les animateurs sont des acteurs du développement de l'enfant et son autonomie. Ils ont

une position de meneur primordiale pour que l'enfant évolue dans un cadre structuré et rassurant.

Les animateurs interviennent dans les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, dans le respect des normes d'encadrement qui imposent : 1 animateur pour 12 enfants (+ de 6 ans) et 1 animateur pour 8 enfants (- de 6 ans).

>Quelques chiffres

Sur la commune de Gretz-Armainvilliers, les équipes d'animation accueillent vos enfants dans les différentes structures :

370
pour les
mercredis

450
pour l'ALSH
(pendant les
vacances)

80
pour l'année
à l'Accueil Jeunes

>L'animation vous intéresse ?

Que vous soyez étudiant ou que vous ayez du temps disponible la semaine et/ou pendant les vacances scolaires, la Ville de Gretz-Armainvilliers recherche régulièrement des animateurs pour compléter les effectifs de ses équipes (centre de loisirs, étude surveillée et Gretz Été).

Envoyez votre candidature à : ressources.humaines@mairie-gretz.fr



> BAFA

mode d'emploi

Vous souhaitez travailler dans l'animation, dans les écoles, ou les centres de loisirs ? Passer son BAFA est une occasion unique pour les jeunes de se former aux métiers de l'animation et de trouver un premier job.

C'est un diplôme incontournable pour les jeunes désireux de travailler dans le monde de l'animation. Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) séduit chaque année de nombreux jeunes adultes qui souhaitent s'essayer au monde du travail en encadrant des enfants en séjours de vacances ou en centre de loisirs.

Une formation en 3 temps

Les apprentis animateurs commencent par suivre un cycle général d'enseignements théoriques d'une durée de 8 jours. Une fois ce

cycle validé, ils doivent réaliser un stage pratique dans une structure de 14 jours. Une dernière étape de qualification vient compléter la formation.

Le BAFA peut avoir un coût important : entre 800€ et 1200€ en fonction des organismes de formation. Dans le cadre d'un partenariat de formation avec des organisations de jeunesse et de scoutisme, le coût de la formation peut être pris en charge. Il existe également des aides départementales et/ou régionales pour soutenir la formation des jeunes.

Pour plus d'informations, RDV sur le site officiel : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

BAFA





L'accompagnement à la scolarité

En collaboration avec la commune, une étude surveillée est proposée dans chaque école de la ville. Elle concerne toutes les classes à l'exception des cours préparatoires des écoles Leclerc et Victor Hugo. L'étude surveillée se déroule chaque soir de 17h à 18h. Pour y participer, vous devez inscrire votre enfant auprès du service scolaire : le règlement - de 2 € par séance d'étude. Outre l'étude surveillée proposée à l'école élémentaire, d'autres solutions existent pour venir en aide aux enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage.

L'association ACEL - Apprendre, Comprendre, Ecrire et Lire - propose des cours de langues, des ateliers d'éveil ainsi que des cours d'alphabétisation. Les ateliers d'éveil consistent à aider les enfants à acquérir une meilleure maîtrise de la langue française par le jeu et des activités ludiques hors milieu scolaire. Ces ateliers sont réservés aux enfants des écoles de la commune et se tiennent tous les mercredis de 14h30 à 16h.

>LES AIDES DE LA RENTRÉE

La Ville de Gretz-Armainvilliers est soucieuse de pouvoir apporter une aide aux familles lors de la rentrée scolaire. Cette année encore, la carte Imagine'R, les bons fournitures scolaires ainsi que les bons culturels et sportifs sont renouvelés.



La carte Imagine'R

La Municipalité permet aux jeunes Gretzois de bénéficier de la carte de transport Imagine'R moyennant une participation modérée des familles.

Cette carte, qui permet d'utiliser l'ensemble des réseaux de transports de manière illimitée dans toute l'Île-de-France, est subventionnée par la commune à hauteur de 35€ pour les collégiens et 200€ pour les lycéens et étudiants de moins de 26 ans.

Le dossier d'abonnement est à retirer auprès du service scolaire de la mairie. Il devra, après validation de l'établissement scolaire, être déposé en mairie, au service scolaire accompagné soit du règlement de la part restant à la charge de la famille soit d'un RIB. Les dossiers sont ensuite transmis à Imagine'R.

Les bons culturels et sportifs

Dispensés sous forme de deux bons d'une valeur unitaire de 40€ et 20€ cumulables ou utilisables séparément, cette aide est accordée aux enfants et adolescents domiciliés à Gretz-Armainvilliers, scolarisés de la maternelle jusqu'au lycée ou aux jeunes âgés de moins de 18 ans qui ne perçoivent pas de salaire. Pour la majorité des bénéficiaires, ces bons sont à retirer en fin d'année scolaire auprès du service scolaire. Les collégiens accueillis dans un autre établissement, les lycéens et les jeunes qui remplissent les conditions d'attributions sont invités à se rendre au service scolaire.

Les bons de fourniture scolaire

Les familles des jeunes Gretzois scolarisés au collège ainsi que celles des jeunes inscrits en CAP bénéficient d'une aide financière pour l'achat de fournitures. Cette aide d'un montant de 41€ est délivrée sous forme d'un bon, utilisable en une seule fois, dans les commerces de Gretz acceptant ces bons.

Pour les enfants scolarisés au collège Hutinel, ce bon est à retirer courant juin, au service enfance sur présentation

d'une pièce d'identité. Les familles des collégiens accueillis dans un autre établissement sont invitées à se présenter avec un certificat de scolarité.



Trouver un mode de garde adapté pour son enfant

Quand il faut trouver un mode de garde pour son enfant, le parcours peut s'avérer long et compliqué. D'autant qu'il faut s'en préoccuper très tôt pendant la grossesse alors même que le bébé n'est pas encore né. Pour répondre aux différents besoins et aux aspirations exprimés par les familles, la commune a mis en place différentes structures dédiées à l'accueil des tout-petits : le multi-accueil et la crèche familiale.

Installée dans des locaux modernes et agréables, la Maison de la Petite Enfance - Espace Carmen Carpentier, le multi-accueil



**RELAIS
PETITE
ENFANCE**

tionne dans le cadre d'un syndicat intercommunal. La structure organise l'accueil des enfants chez une trentaine d'assistantes maternelles sur différents projets favorisant l'éveil, la socialisation mais également la santé. A partir de l'âge de 18 mois, les en-

fants fréquentent avec leurs assistantes maternelles le jardin d'éveil dont les réunions ont lieu à Gretz-Armainvilliers dans les locaux de la Protection Maternelle et Infantile. Dans le cas des deux structures, les tarifs sont calculés en fonction d'un barème arrêté par la Caisse d'allocations familiales prenant en compte les revenus et la composition du foyer.

Attention : Compte tenu de l'importance des demandes enregistrées pour l'accueil collectif, il est vivement recommandé aux familles de procéder à l'inscription des enfants auprès des deux structures mises à disposition.



Les places en crèches sont attribuées lors d'une commission annuelle selon des critères encadrés. En premier, l'antériorité de la demande donne un rang dans la liste des candidatures et qui évolue au fur et à mesure de l'attribution des places. Viennent ensuite les critères relatifs aux naissances gémellaires, fratrie ou parents mineurs. Au courant de l'année, les familles sont contactées pour faire le point sur leurs besoins et les différents modes de gardes.

**Vous avez des questions concernant les modes de gardes adaptés à vos besoins et ceux de votre enfant ?
RDV au Relais Petite Enfance. Accueil uniquement sur RDV au 01 64 42 83 26 ou par mail à relais.petite.enfance@mairie-gretz.fr**

Tous concernés par les éco-gestes

En quête d'astuces pour faire des économies d'énergie ?

Découvrez ci-dessous quelques règles éco-geste pour réduire votre consommation d'énergie et agir pour l'environnement au quotidien !

FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE À LA MAISON

- En baissant le chauffage de 1°C dans le salon, ce geste permet de réduire les émissions de CO².
- Mettre le chauffage à 17°C dans les chambres.
- Faire des travaux d'isolation permanente.
- Entretien régulièrement ses équipements et appareils de chauffage.
- Ne pas placer de meuble devant un radiateur.
- Ne pas obstruer les aérations hautes et basses, ni les bouches de VMC.

ÉCONOMISER SUR LE MULTIMÉDIA

- Eteindre sa box internet la nuit permet d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'un réfrigérateur.
- Eteindre les appareils électriques s'ils ne sont pas utilisés (ordinateur, disque dur, prises, robot aspirateur, ...).

BIEN CHOISIR SES APPAREILS POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION

- Utiliser des ampoules LED.
- Ne pas installer un congélateur dans une pièce chauffée.
- Acheter un appareil le moins gourmand en énergie.
- Vider et débrancher les congélateurs et les réfrigérateurs lors des longues absences.

10 GESTES EFFICACES ET FACILES

1. Limiter les emballages : 20 kg de déchets en moins

2. Produire du compost : 10 kg de déchets en moins

3. Utiliser un Stop-Poll : 10 kg de déchets en moins

4. Réparer ou donner vos appareils : 10 à 20 kg de déchets en moins

5. Acheter en gros : 1 kg de déchets en moins

6. Privilégier les rechargeables : 1 kg de déchets en moins

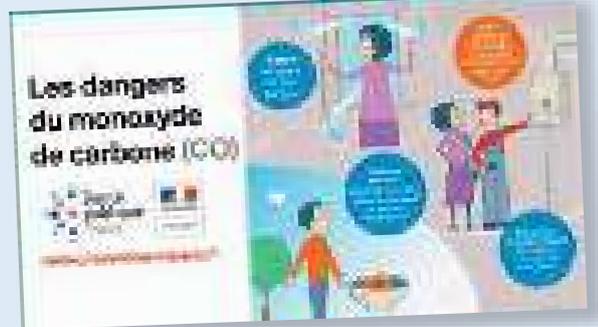
7. Imprimer moins : 1 kg de déchets en moins

8. Donner vos anciens vêtements : 2 kg de déchets en moins

9. Privilégier les modes basse consommation : 20 à 30 kg de déchets en moins

10. Adopter les gestes alternatifs : pour éviter de gaspiller des aliments, acheter à la juste quantité : 20 kg de déchets en moins

Alerte monoxyde de carbone



Gaz inodore, incolore, non irritant, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par intoxication en France.

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Tous les types d'appareils à combustion, quel que soit le combustible utilisé, constituent une source potentielle de monoxyde de carbone : les chaudières à bois, à charbon, à gaz ou à fioul, les chauffe-eau, les inserts de cheminées et les poêles, les chauffages mobiles d'appoint, les groupes électrogènes.

Le contexte actuel d'augmentation du coût de l'énergie risque d'occasionner un risque accru d'intoxications lié notamment à l'utilisation de moyens de fortune pour se chauffer tel que l'utilisation d'appareils vétustes ou mal entretenus.

AVANT CHAQUE HIVER

- Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié,
- Faites effectuer un ramonage de vos conduits et cheminées au moins une fois par an,

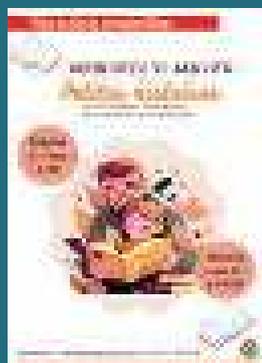
PENDANT TOUT HIVER

- Aérez votre logement,
- Ne bouchez jamais les entrées d'air,
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion.

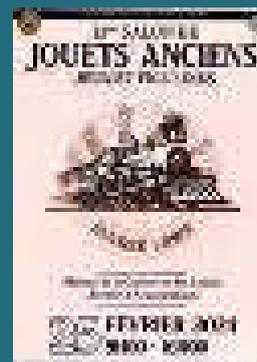
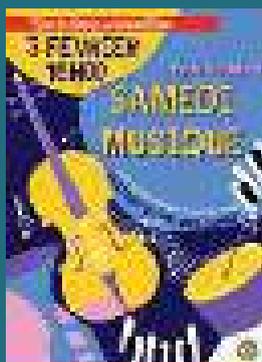
EN PÉRIODE DE GRAND FROID

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage,
 - N'utilisez par les chauffages d'appoint en continu.
- Pour votre sécurité, pensez à installer un détecteur de monoxyde de carbone dans votre logement.

>JANVIER



>FÉVRIER



>MARS



NAISSANCE

MAI 2023

Athena PAGE
Siana FOUTEL
Jayden LOUANDRE

JUIN 2023

Noa SIMICEV
Khadidja KONATE
Morgan BARDON MAILLARD
Manessa RABHI

JUILLET 2023

Eléonor CATHALA
Elsa N'GBESSO

AOÛT 2023

Diana MASTRON FERREIRA
Alession RIBEIRO DIAS
Djoula DIABY
Riley RODRIGUEZ

SEPTEMBRE 2023

Ambre DE SOUSA
Julia PAULIN
Timur HRIPLIVÍI

OCTOBRE 2023

Gaston MAILLET CADORET
Lia MAMMERI VEIGA
Nahil BARU DESFONTAINES
Kassim CONDE
Saidou SOW
Fatoumata SOW

NOVEMBRE 2023

Léo GALESIC
Lana QUATRINI
Milan QUATRINI
Lisandro MARTINS CARNEIRO
Michaëlle SONGUE DJEMBE

MARIAGE

JUIN 2023

Caroline AUXENFANS et Kévin DE SOUSA
Sonia DODARD et Weliton BORGES DE OLIVEIRA
Dilu SÉDIA et André KABEYA TSHIMBI

JUILLET 2023

Charline BOURGELAS et Christopher MOESTA
Sylvie FERREIRA et Williams FRANCES
Mariam KADIRI et Kayole AKINLAJA
Céline MORONVAL et Jonathan SANEK
Manon MILIN et Romain CAILLEUX

AOÛT 2023

Marie PELLARD et Alexandre PÉROUMAL
Manel TLEMCANI et Sofiane MECKCHICHE

OCTOBRE 2023

Nathalie MASTRON et Riu DOS SANTOS FERREIRA

NOVEMBRE 2023

Guislainne YAFU et Louis-Loïc LUSHIMBA

DÉCEMBRE 2023

Marie-Andrée BARIN et Marc PUTOT

DÉCÈS

MAI 2023

Bernard LEGRAND

JUIN 2023

Koffi DANSOU
Catherine HEAUMON
Denise LEMAIRE
Ahlem KARABERNOU
Jacques SABAT

JUILLET 2023

Berthe CANITROT
Jean-Paul DUFOUR
Manuel NUNES
Diego CAMPOS DE FREITAS
Francis MARCOIN

AOÛT 2023

Olivier MELEZAN

SEPTEMBRE 2023

Kadidia CISSÉ
Ferdinand JALKH
Suzanne CAPOUCCI

OCTOBRE 2023

Vincent CRISINEL
Yvette MONNET
Fabrice WYKRYKACZ
Eliane VANNINI
Cheikh BA
Matija KAVAS

NOVEMBRE 2023

Emilienne DAUMERIE
Claude PELLERAY
Gérard BELHAGUE
Micheline REGUEME
Colette OFFROY

DÉCEMBRE 2023

Jeanne TRIQUELL
Conceição DE JESUS MARTINS
Etienne RENAULT
Romain ANGLEBERT

ADRESSE PRATIQUES

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris

77220 Gretz-Armainvilliers

01 64 42 83 00

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h30

Le samedi (en fonction du calendrier
d'ouverture), de 8h30 à 12h

POLICE MUNICIPALE

69 rue de Paris

77220 Gretz-Armainvilliers

01 64 42 83 32

Horaires : Du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h

Le samedi, de 8h30 à 13h

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

17 rue du Docteur Hutinel

77220 Gretz-Armainvilliers

01 64 07 06 65

Horaires : Du lundi, mardi et vendredi,
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Mercredi et jeudi, de 8h30 à 12h

Fermé l'après-midi

Samedi, de 8h30 à 12h

ENCOMBRANTS

Les ramassages sont prévus tous les
premiers vendredis de chaque mois.

Sont considérés comme « monstres » :
les matelas et sommiers, les petits mo-
biliers usagés.

Ne sont pas considérés comme
« monstres » et ne seront pas ramassés :
les objets de toute activité économique,
industrielle, artisanale, commerçante
ainsi que les gravats, pièces automo-
biles et déchets de jardin.

Merci de déposer les objets la veille au
soir et non avant, afin de ne pas encom-
brer les rues et empêcher la circulation
des piétons.

Pour vos déchets et notamment les dé-
chets verts, la déchetterie située Route
de Presles dans la ZA Gilbert Pillet est à
votre service.

DECHETTERIE

Pour l'essentiel des déchets ne pouvant être
pris en charge dans le cadre des collectes
en porte à porte ou par apport volontaire
aux différentes bornes (verre et papier), les
usagers sont dans l'obligation de se rendre à
la déchetterie.

Attention : avant de vous rendre à la déchet-
terie, vérifiez la liste des déchets acceptés par
ce service.

Conditions d'accès : l'accès est gratuit et ré-
servé aux particuliers habitants sur le territoire
du SIETOM. Une carte d'accès est établie en
déchetterie à partir d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile.

Adresse : ZA Gilbert Pillet - Route de Presles
Téléphone : 01 64 07 99 75 (de 9h à 17h du
lundi au vendredi).

HORAIRES D'OUVERTURE

D'octobre à avril :

Lundi et mardi, de 9h à 11h45 et de 14h à 18h

Mercredi et jeudi, fermé

Vendredi et samedi, de 10h à 18h

Dimanche, de 9h à 13h

De mai à septembre :

Lundi et mardi, de 9h à 11h45

et de 13h30 à 19h

Mercredi et jeudi, fermé

Vendredi et samedi, de 10h à 19h

Dimanche, de 9h à 13h

**Attention : les déchetteries sont fermées les
jours fériés !**

NUMÉROS D'URGENCE

Police secours : 17

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

SOS Médecins : 08 25 56 77 00

L'ÉCOUTE

GRETZOISE